

PLAGIER c'est NUL!¹ POURQUOI ET COMMENT NE PAS PLAGIER

Ce que plagier veut dire

- En termes brefs, le plagiat est un vol intellectuel.

Définition du plagiat

Selon la définition de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie (2005), plagier, c'est : « copier en tout ou en partie le contenu d'une autre production dans sa propre production sans en citer la source ».

Relèvent, entre autres, du plagiat, l'«autoplégat» et le «cyberplégat» :

- L'« autoplégat » : c'est le fait qu'un étudiant utilise pour une seconde fois, sans en aviser l'enseignant, un travail ou une partie d'un travail déjà réalisé dans le cadre d'un autre cours. De fait, cette pratique est répréhensible.
- Le « cyberplégat » : c'est le fait de copier tout ou en partie :
 - le contenu d'un site Web ou de documents disponibles sur Internet sans le signaler et sans en préciser la source.
 - de l'information provenant de l'ordinateur ou des courriels d'un autre étudiant sans en indiquer la source.
 - le contenu d'un travail scolaire téléchargé à partir d'un site Web qui permet d'échanger des travaux, que ce soit en version Word, en présentation PowerPoint, etc.

¹ Le présent document, qui se veut synthétique, reprend en partie le contenu d'un document rédigé en 2007 et révisé en 2017, intitulé « Halte au plagiat et au copiage ». Pour les références complètes, il faut d'ailleurs se référer à cedit fichier.

Sanctions

À l'UQAR, les sanctions contre le plagiat varient en fonction de la gravité de l'infraction (exemple : avec ou sans préméditation, 1^{er} cas ou récidive, etc.) : annulation de l'épreuve ou du travail, mention d'échec au cours, suspension du programme d'études pour un ou plusieurs trimestres, exclusion de l'université.

Comme nul n'est censé ignorer la loi, consulter le [Règlement 5, art. 15](#) du Régime des études de 1^{er} cycle (2006 : 30) de l'Université du Québec à Rimouski. Il est identique au Règlement 6 (art. 279-291) du Régime des études de cycles supérieurs (2016).

Pourquoi NE PAS plagier

- C'est une fraude, passible de sanctions et c'est nuisible :
 - o Au plagiaire : s'il se fait prendre, il passe en conseil de discipline et risque de ruiner sa crédibilité ; si, par hasard, il ne se fait pas prendre, qu'apprend-t-il réellement ?
 - o Au plagié : son travail est usurpé.
 - o À l'institution : les diplômes qu'elle décerne risquent d'être discrédités.
 - o À l'ensemble de la collectivité : personne ne souhaite tomber entre les mains d'un professionnel plagiaire, qui a triché pour avoir son diplôme.
- L'UQAR est équipée d'un logiciel de détection (Compilatio) utilisable par les professeurs.

Comment NE PAS plagier

- Concrètement, il suffit de bien citer ses sources ! C'est un savoir-faire qui s'apprend facilement. Pour ce faire, il faut connaître et appliquer les règles. Le respect de ces règles doit permettre au lecteur ou à l'utilisateur de retracer l'origine d'un document (texte,

image, figure, graphique, paroles, etc.) dont vous n'êtes pas l'auteur et quel que soit le médium (journal, travail universitaire, livre, Internet, CD, film ou autre).

- Bien citer ses sources ne constitue que la phase quasi finale d'un travail de recherche. Avant même de rédiger, il faut respecter certaines étapes (préparer sa recherche, rechercher les informations, les analyser et rédiger) : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/citer-ses-sources>

Comment éviter la tentation du plagiat (les « dix commandements »)

- En sachant pourquoi et pour qui on étudie ; un diplôme ne vaut rien : on étudie pour devenir compétent ;
- En se questionnant et en s'informant : consulter les professeurs, le CAR ;
- En gérant bien son temps : établir des priorités plutôt qu'agir dans l'urgence ;
- En pratiquant de bonnes méthodes de travail : consulter les ressources de la Bibliothèque et du CAR ;
- En maintenant en tout temps motivation et curiosité personnelle : étudier pour construire ses propres connaissances ;
- En développant ses aptitudes de recherche d'information à la bibliothèque : utiliser les sites <http://ptc.uquebec.ca/pdci/> et <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/citer-ses-sources> ;
- En aiguisant son esprit critique : ne rien tenir pour acquis sans vérifier ni douter ;
- En développant ses aptitudes de rédaction : résumer, synthétiser, etc. ;
- En recherchant à développer une pensée autonome authentique et originale ;
- En choisissant bien ses coéquipiers et en établissant avec eux un code de conduite.

Pour bien citer ses sources

- Comme on ne peut rédiger un travail de recherche sans faire référence à différents auteurs dont les idées permettent de nourrir et de faire avancer sa propre réflexion, il faut les noter avec précision à mesure que la recherche avance, pour ne pas en oublier. Afin de les stocker (auteur, date, titre, page) efficacement, il est possible d'utiliser par exemple le logiciel *Endnote* (consulter les bibliothécaires ou <https://www.bibl.ulaval.ca/services/logiciel-endnote>). Toutes les références dans votre texte devront se retrouver dans la bibliographie.

- Pour citer les documents papier, suivre les indications fournies par vos professeurs dans vos cours de méthodologie ou sur <http://biblio.uqar.ca/files/aide/guideuqareducation1.pdf> (pour les sciences de l'éducation) ou encore <http://outils-educ.uqar.ca/citer.html>
- <http://boiteaoutils.uqar.ca/ci-sciences-infirmieres/citer3.php> (pour les sciences infirmières)
- <http://www.guidemt.uqam.ca/citer/insérer-une-référence-texte>
- Pour les documents électroniques, consulter le site relativement complet de l'Université de Montréal : <http://guides.bib.umontreal.ca/disciplines/25-Droit-d-auteur?tab=130>